



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
□□◆□□

OFFICE DU BACCALAUREAT

B.P. 5005 - Dakar-Fann - Sénégal

Tél. : 33 824 95 92 33824 65 81

□□◆□□

Le Directeur

Dakar, le 17 Octobre 2016

**CONDITIONS D'INSCRIPTION AU BACCALAUREAT - SESSION 2017
DES CANDIDATS NÉS EN 2000 ou 2001**

(Conformément l'arrêté ministériel N°21330 du 19 Novembre 2015)

La validation des dossiers d'inscription au Baccalauréat - Session 2017 des candidats nés en 2000 et 2001, nécessite des compléments d'informations, susceptibles de démontrer qu'il n'y a pas eu de fraude sur l'âge des concernés :

1. **Présentation d'un extrait sans jugement d'autorisation d'inscription (Ex supplétif)**
Dans ce cas, l'élève doit fournir les pièces suivantes :
 - CFEE datant de l'année 2010 ;
 - BFEM de l'année 2014 ;

2. **Présentation d'un extrait avec jugement d'autorisation d'inscription (Ex supplétif) établi avant 2010.**
Dans ce cas, l'élève doit fournir les pièces suivantes :
 - CFEE datant de l'année 2010 ;
 - BFEM datant de l'année 2014 ;
 - Cursus scolaire du candidat depuis le préscolaire ;

3. **Présentation d'un extrait avec jugement d'autorisation d'inscription (Ex supplétif) établi après 2009.**
Dans ce cas, l'élève doit fournir les pièces suivantes :
 - CFEE datant de l'année 2010 ;
 - BFEM de l'année 2014 ;
 - Jugement d'annulation du premier extrait de naissance ;
 - Extrait des minutes du Greffe ;
 - Cursus scolaire du candidat depuis le préscolaire ;

Aucune dérogation ne sera accordée.

Babou DIAHAM

